

4.2

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ACTION CULTURELLE

Contrat de location d'un studio de danse avec la SCI GENA afin de l'exploiter en tant que local à vocation associative, culturelle et sportive – Politique tarifaire.

Le Maire, sur proposition de la quatrième adjointe déléguée à la culture, à l'éducation, aux relations avec l'université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des patrimoines, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Pour soutenir le développement et l'exercice des associations, notamment culturelles, , la municipalité a souhaité apporter une réponse aux demandes d'espaces formulés par les acteurs associatifs de la Commune.

Les espaces communaux pouvant être mis à disposition étant déjà exploités, la municipalité prévoit l'établissement d'un contrat avec la SCI GENA pour la location de son studio de danse à hauteur de 1.600,00 € mensuel, tel que précisé dans le bail ci-annexé.

Ouvert aux associations culturelles et sportives, cette espace privilégiera particulièrement la pratique de la danse, des activités liées au théâtre et aux autres disciplines en rapport avec le mouvement.

Une location à l'heure sera possible avec une tarification fixée à 15,00€ de l'heure, afin d'accueillir le plus grand nombre d'associations.

Il est précisé que, pour toute prestation technique supplémentaire, le demandeur devra s'adresser à un prestataire extérieur qui sera rémunéré par ses soins.

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)		
	Location salle de danse ARUTOLI	1 heure	1/2 Journée
15 €		30 €	50 €

* Ces tarifs s'entendent :
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 250,00 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150,00 €.
- hors chèque de caution : 1.000,00 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- d'approuver la conclusion d'un contrat de location d'un studio de danse avec la SCI GENA pour un montant de 1.600,00 € mensuel.
- d'approuver la mise à disposition à titre onéreux de ce local auprès des associations culturelles et sportives du territoire selon la tarification précisée ci-dessous :

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIFS* ** (arrondi à l'euro)		
	Location salle de danse ARUTOLI	1 heure	1/2 Journée
15 €		30 €	50 €

* Ces tarifs s'entendent :
- hors prestation technique communale (sonorisation et lumières) : 250,00 € pour les autres espaces et salles.
- hors prestation logistique communale (prêt de tables et de chaises) : 150,00 €.
- hors chèque de caution : 1.000,00 € pour les autres espaces.

** Une majoration de 10 % sera également appliquée, à tous les tarifs, lorsque le demandeur se situe en dehors du territoire communal.

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets correspondants :
Chapitre 70 : Produits des services.
Compte 7062 : redevances et droits des services à caractère culturels.

Les dépenses correspondantes seront constatées aux budgets correspondants dont :
Compte 6132 : Locations immobilières.